



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/20 de la Municipalité du 2 mai 2024 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2024, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	<i>Impact net</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	CHF	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires	4'513'200.00	-2'612'500.00	1'900'700.00
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires	0.00	0.00	0.00
(détail en page 13 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires	13'800.00	0.00	13'800.00
(détail en page 13 du préavis)			

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze juin deux mille vingt quatre.

Le président



La secrétaire adjointe